



**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 22 mai 2024 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents (14) : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, CADAMURO Joëlle, DESNOS Claudine, FOUCAULT Damien, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GUARDERES Alexandre, MASON Cathy, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (4) : BONNIEL Aude a donné procuration à BOÏAGO Marie-Claire, DE SEQUEIRA Julie a donné procuration à AUMARECHAL Vincent, LAFITTE Fabien a donné procuration à HOLLEMAN Arnold, MESSINA Nathalie a donné procuration à AMOUROUX Céline

Absents excusés (1) : DESGARCEAUX Nathalie

Secrétaire de séance : FRANCOIS Claude

2024-5-3

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la commune, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 170 000€.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de l'Agence France locale, **et après en avoir délibéré**,

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

APPROUVE l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de l'Agence France Locale aux caractéristiques suivantes :

Date d'entrée en vigueur	A définir
Date de remboursement final	364 jours maximum après la date d'entrée en vigueur
Taux d'intérêt	Ester + 0.59% mensuel base exact/360 [Ester flooré à 0]
Commission de non-utilisation	0.10% mensuel base exact/360
Commission d'engagement	0.10% de l'encours plafond
Préavis tirage/remboursement	(J-1) 16H00
Envoi avis tirage/remboursement	Portail bancaire uniquement [Profil gestion]
Montant min tirage/remboursement	20 000 EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec l'Agence France Locale, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Pour : 17 (AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, FOUCAULT Damien, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GUARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis)

Contre : --

Abstention : 1 (DESNOS Claudine)

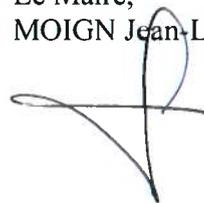
Délibération adoptée

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
FRANÇOIS Claude



Le Maire,
MOIGN Jean-Louis




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.